



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépenses

Question écrite n° 29003

Texte de la question

M. Benoist Apparu attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les recommandations conjointes de la Cour des comptes et de la Banque de France concernant la nécessité de réduire la dépense publique et de ne pas augmenter les impôts afin d'assainir les comptes publics. Dans son rapport sur la gestion budgétaire de l'État en 2012, la Cour des comptes a en effet mis en garde le Gouvernement sur sa politique fiscale en affirmant que, dans une période de ralentissement économique telle que nous la connaissons, la hausse des impôts ne peut suffire pour réduire le déficit budgétaire. Aussi, le constat est sans appel : au lieu d'accabler les Français avec de nouveaux impôts, il convient d'agir sur la dépense publique. Par ailleurs, comme le relève très justement la Cour des comptes, le retour à l'équilibre du solde budgétaire ne pourra se faire que par le biais d'économies structurelles et notamment par une réforme profonde de l'administration à tous les échelons non seulement pour simplifier mais également pour gagner en productivité. Dès lors et à quelques semaines du débat d'orientation budgétaire, il souhaitait savoir si le Gouvernement allait prendre acte de ces recommandations dans le prochain projet de loi de finances initiale, et quelles orientations pluriannuelles il comptait adopter.

Texte de la réponse

Comme le Gouvernement a eu l'occasion de l'indiquer au Parlement dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il est prévu de faire reposer une partie prépondérante de l'effort nécessaire au rétablissement des comptes publics sur des ajustements en dépense en 2014 et au-delà. Ainsi, le programme de stabilité 2013-2017 prévoit qu'en 2014, sur un effort structurel de 1 % du produit intérieur brut (PIB), soit 20 Mds€, l'effort de rétablissement des comptes sera porté essentiellement par des économies en dépenses, soit 14 Mds€. Cet effort sera notamment réalisé grâce à la baisse en valeur de 1,5 Md€ des dépenses de l'État hors dette et pensions, aux normes qui encadrent les dépenses de l'assurance-maladie et aux premières économies en dépense dans le cadre du rétablissement des comptes des principaux régimes de sécurité sociale et des régimes complémentaires. Enfin, pour associer pleinement l'échelon local à l'effort de rétablissement des finances publiques et inciter les collectivités à maîtriser leurs dépenses, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales seront réduits de 1,5 Md€ en 2014. Sur la période 2015-2017, le programme de stabilité prévoit que l'ajustement structurel résultera de la poursuite des efforts en dépense de tous les secteurs des administrations publiques.

Données clés

Auteur : [M. Benoist Apparu](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29003

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5996

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9467